



RÉUNION GÉNÉRALE

DATE: Le mercredi 17 mars 2021

ENDROIT: Visioconférence

« Zoom »

HEURE: 18 h 30

PROCÈS-VERBAL # 46

1.2. Présences et Ouverture de la séance

La séance s'est ouverte à 18 h 30. M. Jean-Pierre Ouellet, président du conseil, souhaite la bienvenue à tous, spécialement à nos invités. M. Alex Berry, gestionnaire de projet – Financement communautaire – GNB. Mme July Synnott, coordinatrice – Société d'inclusion économique et sociale du NB. M. Stéphane Leclair, directeur exécutif de la SIES. M. Marcel Vienneau, coordonnateur- projet des actifs – AFMNB. M. Joël Olivier, directeur des services aux membres.

M. Ouellet demande aux gens de prendre quelques minutes afin de prendre connaissance du document concernant les réunions publiques par visioconférence – Documents d'informations destinés au public.

Membres présents

OUELLET, Jean-Pierre, président

CHOUINARD, Louis

ROY, Paul

LESVESQUE, Marcel

ST-AMAND, Carmel

DESCHÊNES, Marcel

ROUSSEL, France

LEVESQUE, Josée

BOSSÉ, Jules

MARQUIS, Eric

MARTEL, Alain

LEBLOND, Michel (à 19h00)

Membres absents

SOMERS, Nicole

LEVESQUE, Roger, vice-président

Personnels présents

THIBODEAU, Johanne

BELLEFLEUR, Lise

PRADO, Adrian

DUFOUR, Catherine

CASTONGUAY, Marie-Eve

MAAREF, Alaa

Maire de la Communauté de Haut-Madawaska

Maire de Lac Baker

Représentant de DSL

Maire de la Communauté rurale de Saint-André

Maire de Saint-Léonard

Maire de Grand-Sault

Maire de Drummond

Représentante de DSL

Représentant de DSL

Maire suppléant d'Edmundston

Représentant de DSL

Maire de Rivière-Verte

Mairesse de Saint-Quentin

Maire de Sainte-Anne de Madawaska

Directrice des finances

Adjointe à la direction

Analyste du territoire – Recherche de développement durable

Directrice de la planification du service d'urbanisme

Directrice générale

Coordonnateur à la géomatique

Invité

LEVESQUE, Tom	Coordonnateur régional de la gestion des urgences, Région 1
BERRY, Alex	Gestionnaire de projet – Financement communautaire
SYNNOTT, July	Coordonnatrice – Société d'inclusion économique et sociale du NB
LECLAIR, Stéphane	Directeur exécutif de la SIES
OLIVIER, Joël	Directeur des services aux membres - AFMNB
VIENNEAU, Marcel	Coordonnateur, projet des actifs - AFMNB
Média	
ROY, Allison	Acadie Nouvelle

3. Divulgence d'intérêt

Aucun conflit n'a été déclaré.

4. Approbation de l'ordre du jour

Résolution no 1

Suite à une motion dûment proposée par M. Carmel St-Amand, appuyée de M. France Roussel et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU Que suite à la demande d'un membre l'ordre du jour de la réunion générale du 17 mars 2021 soit accepté tel que modifié, en y ajoutant dans autres affaires a) Pétition sur réseaux sociaux au nom de la CSRNO.

ADOPTÉE

5. Procès-verbal de la réunion générale du 27 janvier 2021 pour approbation

Résolution no 2

Suite à une motion dûment proposée par M. Marcel Levesque, appuyée de M. Marcel Deschênes et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU D'accepter le procès-verbal de la réunion générale du 27 janvier 2021.

ADOPTÉE

5. a) Affaires découlant du procès-verbal

i) Suivi : Lieux inesthétiques – Entente entre la CSRNO et ses membres

Suite à la dernière réunion, l'ébauche de l'entente a été finalisée par Mme Castonguay et M. Scott Couturier. La lettre d'entente est présentée aux membres du conseil d'administration.

Résolution no 3

Suite à une motion dûment proposée par M. Marcel Deschênes, appuyée de M. Carmel St-Amand et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU Que sur une base volontaire les municipalités et DSL auront l'option d'enfouir des débris provenant de lieux inesthétiques démolis sans frais jusqu'à un maximum de 2 à 3 bâtiments résidentiels par membres par année calendrier.

La CSRNO accepte l'entente – incitatif, enfouissement sans frais, tel que présenté.



Entente entre la CSRNO et ses membres — Février 2021

Objet : Incitatif, enfouissement sans frais.

Dans l'objectif d'adresser la problématique des lieux inesthétiques sur l'ensemble du territoire de la Commission de services régionaux du Nord-Ouest, le secteur du service de gestion des déchets solides offre l'incitatif suivant :

Suite à la démolition d'une propriété jugée inesthétique ou dangereuse, la CSRNO pourra enfouir les débris et résidus, et ce, sans frais, jusqu'à un maximum de 2-3 bâtiments résidentiels par membre, par année calendrier.

Une lettre des municipalités détaillant le lieu inesthétique, les composantes (matériaux à enfouir), l'entrepreneur (transport) ainsi que l'approbation de la municipalité devra être fournie au secteur des déchets solides une semaine à l'avance afin de régulariser nos opérations.

Le site d'enfouissement n'accepte aucun sol contaminé par exemple saturé d'huile ou autres. De plus, s'il y a présence de matériaux sous forme d'amiante, un entrepreneur spécialisé devra faire la remédiation de celle-ci afin de pouvoir l'enfouir sécuritairement.

La municipalité sera responsable d'assurer que le lieu inesthétique ne contient aucun produit dangereux ou autre qui pourrait engendrer un feu ou causer un impact environnemental.

Cette entente pourra être révisée et renouvelée de façon annuelle.

36, rue Court St. Bureau/local 102, Edmundston NB E3V 1S3
T : 506-735-2564 - F : 506-735-2670
www.csrno.ca

ADOPTÉE

6. Procès-verbal de la réunion du comité exécutif du 16 février 2021 pour approbation

Résolution no 4

Suite à une motion dûment proposée par M. Eric Marquis, appuyée de M. Marcel Levesque et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU D'accepter le procès-verbal de la réunion du comité exécutif du 16 février 2021.

ADOPTÉE

6. a) Affaires découlant du procès-verbal

Aucune

7. Résolutions : Pour le secteur de l'aménagement et le secteur des déchets solides pour approbation

Résolution no 5

Suite à une motion dûment proposée par M. France Roussel, appuyée de M. Carmel St-Amand et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU Que

Pour le secteur de l'aménagement

- Que la CSRNO autorise le remboursement à son destinataire d'une application pour lotissement de type 1 d'un montant de 225\$ qui s'est finalement avérée non nécessaire. Le numéro de reçu est le 3874 et cette application de lotissement qui était censée être remboursée aux DSL à la fin de l'année 2021, et ne le sera donc pas.

Pour le secteur des déchets solides

- Que la Directrice Générale, la Directrice des Finances ou le Président, est autorisé à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture de la Commission de services régionaux Nord-Ouest d'un montant de 2 000 000 \$ selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, et il est résolu que la Commission de services régionaux Nord-Ouest convienne d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture.

Nous recevrons une débenture de 2 000 000\$ au total dont un montant de 900 000\$ sera remboursable sur 5 ans et une autre de 1 100 000\$ qui sera remboursable sur 10 ans.

ADOPTÉE

8. États des résultats au 28 février 2021 pour approbation

La directrice des finances, madame Johanne Thibodeau fait la lecture des états des résultats. Elle précise qu'un bris au niveau de la génératrice explique le manque de revenu du secteur Biogaz. Les réparations s'avèrent plus lentes que prévues étant donné que l'entreprise responsable des réparations est localisée en Ontario. Avec les lois et restrictions en vigueur dues au Covid-19, il leur est presque impossible de se rendre au Nouveau-Brunswick. M. Tom Levesque mentionne qu'étant une pièce d'équipement essentiel, il serait peut-être possible de faire approuver un plan d'isolement par Travail sécuritaire NB. M. Levesque fera les démarches nécessaires et avisera Mme Castonguay aussitôt qu'une réponse sera reçue.

Résolution no 6

Suite à une motion dûment proposée par M. Eric Marquis, appuyée de M. Alain Martel et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU d'accepter le rapport des états des résultats au 28 février 2021, tel que présenté par la directrice des finances.

ADOPTÉ

9. Secteur des déchets – Ouverture de soumissions

Madame Marie-Eve Castonguay fait une courte mise en contexte, la CSRNO – secteur des déchets solides est censée exécuter bientôt des appels d'offres pour la construction de la cellule d'enfouissement # 10. Madame Castonguay estime que la CSRNO aura reçu les soumissions à la mi-avril. Étant donné que les coûts des matériaux de construction changent régulièrement, l'estimation des soumissions est valide pendant 15 jours seulement.

Afin d'accélérer le processus, aussitôt que la CSRNO aura reçu les soumissions, un courriel sera envoyé aux membres afin de faire approuver le contracteur étant le plus bas soumissionnaire.

10. Nomination de la CSRNO comme porteuse de dossier /

Projet de patinoire publique proposé au Fonds de taxes sur l'essence pour le DSL de Saint-Joseph

Madame Josée Levesque fait une courte mise en contexte. Les municipalités du territoire bénéficient régulièrement du Fonds de taxes sur l'essence afin de développer et rénover leurs infrastructures, mais généralement, l'accès à ces fonds est plus compliqué pour les DSL. Cette année, la province a fait un appel aux DSL d'appliquer avec des projets sur le Fonds de taxes sur l'essence par l'entremise d'un formulaire. Il reste cependant encore un obstacle à ce processus, ce qui est que l'appliquant doit être incorporé. De leur nature, les districts de services locaux sont non incorporés.

À la suite de communications avec les gestionnaires du fonds, ceux-ci ont indiqué que les Commissions de services régionaux pourraient être sélectionnées comme appliquant et porteuse de dossier des projets pour les DSL. Le comité consultatif du DSL de Saint-Joseph a donc demandé à Marie-Eve et à son équipe d'évaluer la possibilité que la CSRNO applique pour le fonds de taxes sur l'essence au nom de Saint-Joseph.

Madame Marie-Eve Castonguay précise que les CSR jouent un rôle important au niveau du développement de leur région et croit que la demande du DSL de Saint-Joseph nous permet de renforcer ce rôle en plus de rapporter de l'argent à la région. Nous avons également l'habitude d'appliquer sur des fonds au bénéfice de nos municipalités à travers notre volet régional.

M. Alex Berry, gestionnaire de projet – Financement communautaire – GNB est présent pour répondre aux questionnements des membres.

Résolution no 7

Suite à une motion dûment proposée par M. Paul Roy, appuyée de M. France Roussel et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU Que la CSRNO soit désignée comme porteuse de dossier pour le projet de patinoire pour le DSL de Saint-Joseph, qui sera soumis au fonds de taxes sur l'essence, en considérant que ce projet servira de pilote pour un potentiel service d'accompagnement de projet soumis au fonds de taxes sur l'essence par les DSL du Nord-Ouest.

ADOPTÉE

11. Organisme Hôte – RIC-NO

Madame July Synnott, Coordinatrice – Société d'inclusion économique et sociale du NB et M. Stéphane Leclair, directeur exécutif de la SIES font une courte mise en situation. La société d'inclusion économique désire établir avec la CSRNO un partenariat en lien avec le Réseau d'inclusion communautaire du Nord-Ouest (RIC-NO) qui pourrait être avantageux aux deux organismes. Le RIC-NO actuellement en place dessert les collectivités du comté de Madawaska, de Grand-Sault et Drummond.

La prise en charge du RIC-NO par la CSRNO permettrait d'accélérer l'atteinte d'objectifs de certains dossiers communs aux deux organismes.

La Société d'inclusion économique et sociale du NB demande donc à la CSRNO d'agir en tant qu'organisme hôte pour le RIC-NO. La prise en charge de ce projet n'aura aucun impact budgétaire, par contre, ce projet demandera des efforts en ressources humaines de la part des employés de la CSRNO.

Résolution no 8

Suite à une motion dûment proposée par M. Marcel Deschênes, appuyée de M. Carmel St-Amand et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU Que la CSRNO continue à amasser la collecte d'information dans ce dossier pour prendre une décision finale lors de la prochaine réunion du CA.

ADOPTÉE

12. AFMNB

Une mise en contexte est faite de la part de M. Joël Olivier, directeur des services aux membres - AFMNB et M. Marcel Vienneau, coordonnateur, projet des actifs – AFMNB. La Fédération Canadienne des municipalités (FCM) a accordé du financement à l'AFMNB dans le cadre de son programme de gestion des actifs. Au vu des restrictions liées à la pandémie Covid-19, l'AFMNB a dû modifier le mode de livraison. Au lieu de restituer ce financement à la FCM, l'AFMNB propose d'allouer ce surplus budgétaire à la réalisation d'un nouveau projet pilote.

Ce projet pilote consiste à : - Collecter les données des municipalités produites dans le cadre du développement de leurs plans de gestions des actifs respectifs. – développer l'infrastructure des données municipales pour faciliter leur utilisation au quotidien par le personnel. – Intégrer les données dans un outil cartographique via un Système d'information géographique (SIG).

L'AFMNB souhaite collaborer avec la CSRNO du fait de son expertise en géomatique pour développer un modèle et instaurer un environnement de travail qui pourra être partagé à terme à l'ensemble des municipalités membres de l'AFMNB.

Résolution no 9

Suite à une motion dûment proposée par M. Michel Leblond, appuyée de M. Jules Bossé et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU Que le personnel de la CSRNO travaille en relation avec le personnel clé de l'AFMNB pour élaborer un modèle de projet qui permettra de diffuser l'outil cartographique de la CSRNO afin d'en faire bénéficier aux municipalités membres de l'AFMNB et du Nouveau-Brunswick ainsi qu'à d'autres CSR de la province.

ADOPTÉE

13. Rapport de correspondance

Résolution no 10

Suite à une motion dûment proposée par M. Carmel St-Amand, appuyée de M. Eric Marquis et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU Que le rapport de correspondance soit accepté.

ADOPTÉE

14. Autres affaires

a) Pétition sur réseaux sociaux au nom de la CSRNO

Un membre du conseil désire des éclaircissements concernant une pétition qui circule présentement sur les réseaux sociaux. M. Ouellet précise que la Communauté de Haut-Madawaska est entièrement responsable de cette pétition, le seul lien avec CSRNO est, que c'est la CSRNO qui a fait la création du formulaire, tel que demandé par la Communauté de Haut-Madawaska.

Il est demandé à M. Ouellet en tant que maire de la Communauté de Haut-Madawaska d'envoyer une lettre aux municipalités afin d'avoir le support de ceux-ci en lien avec la demande pour ouvrir les frontières.

Il est recommandé par un membre que dorénavant les procès-verbaux du comité exécutif soient proposés et secondés entièrement par les membres du comité exécutif.

** La prochaine réunion du conseil d'administration sera tenue le 28 avril prochain à 18h30.

15. Ajournement

Résolution no 11

Suite à une motion dûment proposée par M. Michel Leblond et adoptée à l'unanimité, il fut

RÉSOLU D'ajourner la réunion à 20 h 10.

ADOPTÉE

.....
JEAN-PIERRE OUELLET
Président

.....
MARIE-EVE CASTONGUAY
Directrice générale

.....
LISE BELLEFLEUR
Secrétaire de séance